



المكتب الوطني للهيدروكربونات و المصائد
Ο.Ν.Η.Υ.Μ. | ΗΦΣΛΟ:Κ.ΟΘ:Ο.+ Λ ΣΧ:Υ.Χ
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES

DG/DRH/N°429

Rabat, le 28 juillet 2020

AVIS DE CONCOURS N°2.

L'Office National des Hydrocarbures et des Mines ouvre un concours de recrutement au titre de la loi cadre 2020 objet de l'annonce annuelle de recrutement DG/DRH/N°303 du 28/05/2020.

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions relatives à chaque poste comme détaillées au niveau des tableaux ci-dessous :

Postes Ingénieurs et Cadres : Rabat

Référence	DSI-1\2020
Poste	Administrateur réseau chargé du parc
Nombre	1
Profil	Diplôme : Ingénieur d'Etat en informatique
	Niveau d'études : Bac + 5
	Spécialité : Réseaux et télécoms

Référence	DSI-2\2020
Poste	Administrateur système
Nombre	1
Profil	Diplôme : Ingénieur d'Etat en informatique
	Niveau d'études : Bac + 5
	Spécialité : Réseaux et systèmes

Les candidats doivent être de nationalité marocaine, âgés de 45 ans au maximum et titulaires des diplômes délivrés par les instituts et écoles nationaux ou les universités publiques marocaines ou des diplômes reconnus équivalents ;

25% des postes mis en compétition seront réservés aux personnes ayant la qualité de : résistant, pupille de la nation, ancien militaire ou combattant et 7% aux personnes handicapées.

Les fonctionnaires et les agents des établissements publics sont tenus de joindre à leur dossier de candidature, une autorisation de participation au concours, délivrée par leurs administrations d'origine.

Les personnes à besoins spécifiques doivent joindre une copie certifiée conforme de la carte «Personne handicapée».

Les candidats ayant la qualité de résistant doivent transmettre leur dossier de candidature par le biais du Haut-Commissariat des Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération, assorti d'une attestation justifiant leur qualité de résistant.

Les candidats ayant la qualité de pupille de la nation, d'ancien militaire ou combattant doivent transmettre leur dossier de candidature par le biais de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens militaires et Anciens Combattants.

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Le formulaire de candidature à renseigner au niveau du lien : www.onhym.com/offres-en-cours.html (le formulaire doit être téléchargé, renseigné et enregistré sur le poste de travail) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ;
- Une copie du baccalauréat ;
- Une copie des diplômes ou des attestations de réussite ;
Les diplômes doivent mentionner la spécialité ou être accompagnés d'une attestation la précisant ;
- Une copie des attestations de travail justifiant les années d'expérience ;
- Les dossiers de candidature doivent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse suivante : recrutement@onhym.com en mentionnant la référence du poste ;
- Chaque candidat est tenu de soumissionner à un et un seul poste ;
- La date limite de dépôt des dossiers est le **22/08/2020 à minuit.**

Important :

- Le formulaire de candidature doit être téléchargé, renseigné électroniquement et enregistré sur le poste de travail avant d'être attaché au dossier ;
- Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte et sera automatiquement rejeté ;
- Tout dossier ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement rejeté ;
- Toute candidature envoyée via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en compte ;
- Tout dossier rejeté restera sans réponse de la part de l'Office ;
- Les candidats admis seront tenus de compléter leurs dossiers conformément à la nomenclature des pièces justificatives des recettes et dépenses exigées pour le recrutement, notamment la copie conforme des diplômes et arrêtés d'équivalence le cas échéant.

Sélection :

Après examen des dossiers, les candidats retenus seront convoqués par courrier électronique et par voie postale pour une présélection écrite.

A la suite de la présélection écrite, seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus par ordre de mérite selon le nombre de postes à pourvoir, pour passer les épreuves orales.